



Un calendrier pour protéger la nature

Règlement 2025

L'une des actions phares de notre association depuis sa création est la conception d'un nouveau modèle de cabane d'observation permettant de voir et de photographier la faune sans la déranger. À ce jour, Le Pic Vert a installé 27 de ces cabanes un peu partout en France dont 8 dans ses réserves de biodiversité. N'hésitez pas à les fréquenter assidûment, vous ferez de belles rencontres naturalistes et de belles photos !

En parallèle, depuis 12 ans, Le Pic Vert édite un calendrier illustré par ses talentueux adhérents photographes. La vente de ces calendriers sert à acquérir des terrains à préserver pour agrandir nos réserves de biodiversité.

Il est d'ores et déjà temps de penser au calendrier 2025.

Comme chaque année, Le Pic Vert organise un concours photos et propose à ses adhérents d'y participer en soumettant leurs meilleures photos. Celles-ci seront soumises au vote des adhérents.

Vous trouverez ci-dessous le **Règlement du concours photos** :

Article 1 : conditions de participation

- Chaque participant s'engage à se conformer au présent règlement et à l'accepter dans son intégralité.
- Le concours photos calendrier Le Pic Vert est ouvert à tous les adhérents de l'association à jour de cotisation.
- Chaque adhérent pourra proposer une photo par mois du calendrier 2025, soit au maximum 12 photos.
- Il n'y a pas obligation d'envoyer une photo pour chacun des 12 mois.
- Chaque participant certifie qu'il est l'auteur de la photo présentée : Le Pic Vert ne pourra être tenu responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- Chaque participant cède ses droits d'images au Pic Vert pour la publication du calendrier et sa promotion ainsi que pour illustrer le site internet.

Article 2 : caractéristiques techniques de la photo

- Seules les photos non lourdement retouchées par voie logicielle sont acceptées.
- Les photos doivent être en haute définition et présenter une qualité suffisante pour faire l'objet d'une impression papier format A4 (21x29.7cm), soit une résolution de 300dpi (environ 2400x3500pixels). L'envoi de photos de 1200x800pixels minimum est possible à condition de pouvoir fournir la même photo en 300dpi si celle-ci est gagnante.
- Les photos doivent être au format paysage et au format JPEG.
- Le Pic Vert se réserve, si nécessaire, le droit de recadrer la photo pour les besoins de l'impression.

Article 3 : thématique des photos

- Seront acceptées les photos prises en Europe, de faune libre de circulation, flore ou paysage, sans élément humain.

- Les photos devront avoir un rapport avec le mois visé (ainsi pas de neige en juillet ou de fleurs printanières en décembre).
- Afin d'assurer un minimum de variété parmi les photos (et ne pas se retrouver par exemple avec 3 photos de Guêpiers et 3 de Bouquetins la même année), certains mois seront consacrés à des sujets libres (pas de thème imposé) et d'autres auront un thème imposé (les photos proposées devront alors impérativement être en lien avec celui-ci), selon le programme suivant :

Mois	Thème
Janvier	Libre
Février	Libre
Mars	Paysage
Avril	Libre
Mai	Libre
Juin	Végétal
Juillet	Libre
Août	Insecte
Septembre	Libre
Octobre	Libre
Novembre	Libre
Décembre	Mammifère

Article 4 : envoi des photos

- Chaque photographe doit renommer sa photo avec la légende et le mois concerné, par exemple : *moutarde-des-champs-juillet.jpeg*. Aucune photo ne sera acceptée si le mois ne figure pas dans son titre.
- Les photos seront envoyées à l'adresse suivante : **calendrierpicvert@gmail.com** dans un e-mail signé du nom de l'auteur. **Une réponse de bonne réception sera envoyée en retour** (en l'absence de réponse, il est important de nous contacter pour être certain que les photos ont bien été réceptionnées).
- Il est possible d'envoyer ses photos en plusieurs e-mails.
- **Les photos doivent être envoyées avant le vendredi 15 mars 2024 minuit** (si possible merci de ne pas attendre le dernier moment pour nous permettre de fluidifier la gestion).

Article 5 : organisation des votes et résultats

- Les photos seront mises en ligne sur le site internet du Pic Vert sans le nom de l'auteur.
- Les votes seront ouverts à tous les adhérents du Pic Vert à jour de cotisation.
- Les votes se feront, par l'intermédiaire de Balotilo, plateforme de vote en ligne respectant la confidentialité des votes.
- Pour les adhérents individuels : 1 adhérent individuel = 1 vote
Dans le cadre d'une adhésion familiale ou bienfaiteur, chaque adresse e-mail renseignée dans son profil adhérent (espace adhérent en ligne) recevra un mail pour voter. Il est donc important de renseigner plusieurs adresses mails si vous souhaitez que chaque membre d'une famille puisse voter.
- Les dates des votes seront communiquées dans la newsletter hebdomadaire « La plume du Pic Vert », rubrique « calendrier ».
- En cas d'ex-aequo à l'issue des votes, c'est le CA du Pic Vert qui procédera à un vote supplémentaire pour départager les photos.